



**EDUCATION
CIVIQUE JURIDIQUE et SOCIALE
en LYCEE PROFESSIONNEL**

**PISTES pour construire
l'EMPLOI du TEMPS
en prenant en compte
l'HORAIRE SPECIFIQUE
attribué à cet enseignement**

PROPOSITIONS DU COMITE DE PILOTAGE ACADEMIQUE DE L'ECJS en LP
(Mme BELLINO M., MM. BOURDON J.-F. et PRADELLES B. proviseurs ; Mmes DENANT I. et PIERRE N., M. FENOT P. I.E.N. ; Mme FAUVEAU M.-H. documentaliste ; Mmes AUDEMAR M. et GUYOT L., M. BECKER T., professeurs.)

Avril 2002

SOMMAIRE

	Pages
I. PRINCIPES RETENUS	
1. Textes officiels	4
2. Principes	5
3. Tableau synoptique	6
II. EXEMPLES FONDES SUR DEUX INTERVENANTS	
1. Cycle préparant au C.A..P. Fiche 1	8
2. Cycle préparant au B.E.P Fiche 2 à 3	10
3. Cycle préparant au baccalauréat professionnel Fiche 4.....	14
III. EXEMPLES FONDES SUR UN SEUL INTERVENANT	
4. Cycle préparant au C.A.P. Fiche 5.....	17
5. Cycle préparant au B.E.P. Fiches 6 à 8	18
6. Cycle préparant au baccalauréat professionnel Fiches 9 à 10	22
IV. AUTRES PISTES	
1. Exemple d'après une autre académie	Fiche 11 25
2. Exemple d'une expérience dans l'académie	Fiche 12 26
Autre possibilité	26

I. Les PRINCIPES RETENUS

TEXTES OFFICIELS

- **Programmes** publiés au B.O. hors série n° 2 du 30 août 2001 (BEP et baccalauréat professionnel)
- **Programme** à paraître à la rentrée 2002 (publié sur le site du Ministère de l'Education nationale : www.eduscol.fr/prog/) pour les sections préparant le C.A.P.
- **Guide pédagogique d'accompagnement** : « *Education civique, juridique et sociale en lycée professionnel* » (Ministère Délégué à l'enseignement professionnel)
- **Grilles horaires**
 - publiées au B.O. n°33 du 13 septembre 2001 pour les cycles préparant au B.E.P. et au baccalauréat professionnel
 - projet pour le cycle préparant au C.A.P.

Un horaire spécifique : **0,5 h** hebdomadaire,
selon le nombre de semaines défini par les grilles un horaire global annuel variant entre 12,5 h et 17 h.

Horaire attribué par la D.O.S. en fonction des textes réglementaires (horaire doublé en BEP à partir de 25 élèves) dans la Dotation Horaire Globale.

RENTREE SEPTEMBRE 2002 : ECJS applicable sur les deux niveaux de B.E.P. et de baccalauréat professionnel, sur le premier niveau du C.A.P. en deux ans. (Circulaire de rentrée B.O. n° 16 du 18 avril 2002)

PRINCIPES

Ils prennent appui sur les textes réglementaires et instructions officielles.

Ils veillent à installer l'ECJS, dans l'horaire dû, à l'emploi du temps des élèves et des professeurs, avec ses spécificités :

- prendre en compte le fait que *tout professeur* peut enseigner l'ECJS puisque c'est un enseignement et non une discipline ;

Remarque : l'attribution aux enseignants d'une seule discipline peut conduire à ajouter à l'horaire de celle-ci un volume horaire suffisant pour créer un poste. Une évolution dans les choix des enseignants pourrait alors amener des difficultés pour fermer le poste.

1. installer d'une manière lisible, pour les professeurs et les élèves, l'ECJS dans l'emploi du temps distribué à la rentrée ;

Exemples :

Français	/	ECJS	/	V.S.P.
----------	---	------	---	--------

Gr 1 : TP / VSP(module ou PPCP) / ECJS
--

ECJS / HISTOIRE - GEOGRAPHIE

2. mettre en place un emploi du temps élèves et professeurs dans *un cadre fixe* avec une *souplesse interne* : cela conduit au refus d'heures ajoutées certaines semaines de l'année, en début ou fin de journée, qui favorisent l'absentéisme ;

3. associer l'horaire spécifique ECJS avec l'horaire d'une ou de plusieurs disciplines pour obtenir ces plages et jouer sur la souplesse dans un cadre fixe ;

4. offrir la possibilité de plages de 1,5 h minimum ou 2 heures sans qu'elles soient mensuelles pour des raisons pédagogiques et d'organisation-PFE ;

5. créer des plages communes pour que *plusieurs professeurs* puissent intervenir sur une même classe et favoriser *l'existence de binômes interdisciplinaires* en mettant plusieurs classes en parallèle pour mieux gérer les V.S ;

6. jouer sur l'horaire des disciplines *sans diminuer leur volume global annuel* dans le cadre d'un emploi du temps fixe ;

7. associer le professeur documentaliste dans tous les cas comme partenaire (en fonction de la disponibilité des documentalistes et sans faire du CDI la salle de classe de l'ECJS) ;

8. préférer, en fonction des situations locales en s'appuyant sur des fondements pédagogiques, **des enseignants** qui interviennent déjà avec les élèves dans leur discipline ou des enseignants «neufs».

II. Exemples de propositions avec intervention de deux professeurs de disciplines différentes

en fonction des Principes retenus (page 3)

ASSOCIER

les 0,5 h hebdomadaires de L'ECJS

à l'horaire hebdomadaire de DEUX disciplines

ORGANISATION à PRIVILEGIER

Fiche 1

CYCLE C.A.P.

GRILLES HORAIRES DE REFERENCE « PROJET » -ANNEXE 1 : EXEMPLE EN 1^{ère} ANNEE

- ◆ DEUX INTERVENANTS : professeur de lettres-histoire et professeur de VSP.
- ◆ Effectif 24 élèves. L'effectif conduit au dédoublement puisque dans le cycle C.A.P., en enseignement général, à partir de 19 élèves la dotation horaire professeur est doublée.
 - ◆ bloc horaire hebdomadaire français (dont PPCP) – histoire-géographie = 3,5 h élèves
 - ◆ horaire hebdomadaire V.S.P. = 1 h élèves
 - ◆ horaire hebdomadaire ECJS = 0,5 h élèves
 - ◆ nombre annuel de semaines : 30

Une *association* de l'horaire dédoublé de français, d'ECJS et de V.S.P. représente 3,5 h élèves par groupes (soit 7 h professeurs).

Au moins une partie de ce volume horaire doit être placée dans l'emploi du temps pour permettre l'enseignement de l'ECJS *sous la forme d'une plage de 2 h*.

L'exemple (cf. page suivante) montre une

- ⇒ souplesse dans un emploi du temps fixe avec respect de *l'horaire global des disciplines et de l'horaire global ECJS* sur l'année scolaire ;
- ⇒ souplesse par l'organisation de carrefours d'interventions : les enseignants de français et de VSP peuvent soit se partager le temps d'intervention (15 h) en ECJS, soit décider d'intervenir en co-disciplinarité, en co-animation dans l'horaire attribué par la D.O.S. (0,5 h hebdomadaire).

Remarque : L'horaire dédoublé conduit à attribuer au V.S. de chaque intervenant les 0,5 h pour une section. Si l'effectif est inférieur à 19, il serait préférable de gérer le temps professeur en mettant en parallèle deux sections qui permettront de retrouver pour chaque professeur concerné les 0,5 h attribué au V.S. (préféré au 1/4h professeur sur une seule classe).

Cet exemple est :

- 1/ transférable pour toutes les grilles horaires de référence de C.A.P ;**
- 2/ adaptable avec un effectif inférieur à 19 élèves en reprenant le principe précédent pour la classe entière ;**
- 3/ adaptable entre toutes les disciplines pour lesquelles l'horaire d'enseignement est au moins de 1 h/élèves par semaine.**

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE D'EMPLOI DU TEMPS : BASE

Lundi:
8 h 30h-10 h

HIST-GEO. / FRANÇAIS - 1,5 h

Mardi
14 h-17 h 30 :

G1 - PPCP Français 0,5 h + 1,5 h
--

ECJS 0,5h

G1 - VSP 1 h

Mercredi:
8 h 30 -12 h

G2 - PPCP /Français 0,5 h + 1,5 h

ECJS 0,5 h

G2 - VSP 1 h

- Possibilité de pratiquer l'ECJS *par plage de 2 h* le mardi entre 14 et 17 h 30 (G1) ou le mercredi de 8 h 30 à 12 h (G2) : les deux professeurs concernés pourront organiser l'alternance des plages de 2 h dans le cadre fixe de l'emploi du temps avec une souplesse entre le français (y compris le PPCP), la V.S.P. et l'ECJS.
- Mise en œuvre pour le G1 : semaines à répartir sur l'année en fonction des projets.

1 SEMAINE	PPCP/ Français 1,5 h	ECJS 1 h	VSP 1 h
4 SEMAINES	PPCP/ Français 1,5 h	ECJS 2 h	
3 SEMAINES	ECJS 2 h		VSP 1,5 h
5 SEMAINES	PPCP Français 2 h	V.S.P. 1,5 h	
17 SEMAINES	PPCP Français 2,5 h	VSP 1 h	

SOIT un volume horaire respecté (G 1) :

Nombre de semaines	Nombre d'heures de PPCP/français.	Nombre d'heures de V.S.P.	Nombre d'heures d'ECJS
1	1,5 h x 1	1 h x 1	1 h x 1
4	1,5 h x 4	0 h x 4	2 h x 4
3	0 h x 3	1,5 h x 3	2 h x 3
5	2 h x 5	1,5 h x 5	0 h x 5
17	2,5 h x 17	1 h x 17	0 h x 17
/30	= 60 h	= 30 h	= 15 h

La répartition des semaines ci-dessus entre les plages PPCP-français / VSP / ECJS est fonction des projets et de leurs horaires, du choix des professeurs concernés.

Exemple : deux périodes de 4 semaines consécutives consacrées à l'ECJS, l'une au premier trimestre, l'autre en fin de second trimestre, sur deux thèmes sont envisageables.

Tout autre choix de répartition sur l'année scolaire qui se justifie pédagogiquement est acceptable.

Fiche 2

CYCLE BEP

GRILLE HORAIRE DE REFERENCE N°1 : EXEMPLE D'UNE 2^{NDE} PROFESSIONNELLE MSMA

- ◆ DEUX INTERVENANTS : professeur de lettres-histoire et professeur de VSP.
- ◆ Effectif inférieur à 25 élèves. L'effectif ne conduit pas au dédoublement possible dans le cycle BEP en enseignement général, sauf dans le cadre des modules.
- ◆ bloc horaire hebdomadaire français (dont module) – histoire-géographie = 4 h élèves
- ◆ horaire hebdomadaire V.S.P. = 1 h élèves
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS = 0,5 h élèves
- ◆ nombre annuel de semaines : 33

Une *association* français-histoire-géographie – ECJS – V.S.P. représente 5,5 h élèves (6 h professeur).

Au moins une partie de ce volume horaire doit être placée dans l'emploi du temps pour permettre, *sous la forme de plages de 2h*, l'enseignement de l'ECJS.

L'exemple (cf. page suivante) montre une

- ⇒ souplesse dans un emploi du temps fixe avec respect de *l'horaire global des disciplines et de l'horaire global ECJS* sur l'année scolaire ;
- ⇒ souplesse par l'organisation de carrefours d'interventions : les enseignants de français et de VSP peuvent soit se partager le temps d'intervention (16,5 h) en ECJS, soit décider d'intervenir en co-disciplinarité, en co-animation dans l'horaire attribué par la D.O.S. (0,5 h hebdomadaire).

Remarque : *Il serait préférable de gérer le temps professeur en mettant en parallèle deux sections qui permettront de retrouver pour chaque professeur concerné les 0,5 h attribué au V.S. (préféré au 1/ 4h professeur sur une seule classe).*

Cet exemple est :

- 1/ transférable pour toutes les grilles horaires de référence de B.E.P. ;**
- 2/ adaptable avec un effectif supérieur à 24 élèves puisque 1,5 h de français, l'horaire de V.S.P. et l'horaire d'ECJS sont doublés : reprendre le principe précédent pour chaque groupe ;**
- 3/ adaptable entre toutes les disciplines pour lesquelles l'horaire d'enseignement est au moins de 1 h élèves par semaine.**

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE D'EMPLOI DU TEMPS :

Lundi 8 h-9 h	histoire- géographie	Lundi 14-17 h :	Français 1,5 h	ECJS	V.S.P. 1 h

Mercredi 8-10 h :	MODULES	FRANÇAIS / H-G (1/4)

- Possibilité de pratiquer l'ECJS *par plage de 2 h* le lundi entre 14 et 17 h : les deux professeurs concernés pourront organiser l'alternance des plages de 2 h dans le cadre fixe de l'emploi du temps avec une souplesse entre le français, la V.S.P. et l'ECJS.
- Mise en œuvre : semaines à répartir sur l'année en fonction des projets.

1 SEMAINE : (Présentation de l'ECJS par exemple)	Français 1,5 h	ECJS 0,5	V.S.P. 1 h
---	-------------------	--------------------	---------------

4 SEMAINES	Français 1 h	ECJS 2 h
------------	-----------------	---------------------

4 SEMAINES	ECJS 2 h	VSP 1 h
------------	---------------------	------------

8 SEMAINES	Français 1,5 h	V.S.P. 1,5 h
------------	-------------------	-----------------

16 SEMAINES	Français 2 h	V.S.P. 1 h
-------------	-----------------	---------------

SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines	Nombre d'heures de français.	Nombre d'heures de V.S.P.	Nombre d'heures d'ECJS
1	1,5 h x 1	1 h x 1	0,5 h x 1
4	1 h x 4	0 h x 4	2 h x 4
4	0 h x 4	1 h x 4	2 h x 4
8	1,5 h x 8	1,5 h x 8	0 h x 8
16	2 h x 16	1 h x 16	0 h x 16
/33	= 49,5 h	= 33 h	= 16,5 h

La répartition des semaines ci-dessus entre les plages français / VSP / ECJS est fonction des projets et de leurs horaires, du choix des professeurs concernés.

Exemple : deux périodes de quatre semaines consécutives consacrées à l'ECJS, l'une au premier trimestre, l'autre en fin de second trimestre, sur deux thèmes sont envisageables.

Tout autre choix de répartition sur l'année scolaire qui se justifie pédagogiquement est acceptable.

Fiche 3

CYCLE BEP

GRILLE HORAIRE DE REFERENCE N°7 : CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES : 2^{NDE} ET TERMINALE

- ◆ DEUX INTERVENANTS : le professeur de biotechnologies et le professeur de français
- ◆ Classe de 32 élèves : l'effectif conduit à un dédoublement dans le cadre de l'ECJS.
- ◆ horaire hebdomadaire élèves dédoublé en biotechnologies :
TP + microbiologie + modules ou PPCP (enseignement professionnel) +VSP
- ◆ horaire hebdomadaire élèves dédoublé en français/modules ou PPCP : 2,5 h
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS = 0,5 h élèves
- ◆ nombre annuel de semaines : 34 en 2^{nde} (17 h), 27 en Terminale (13,5 h)

Une *association* des heures dédoublées de français/PPCP, de microbiologie et d'ECJS représente 4 h élèves (8 h professeur).

Cet horaire peut être placé dans l'emploi du temps pour permettre l'enseignement de l'ECJS en plages de 2h.

L'exemple (Cf. page suivante) montre une

⇒ souplesse dans un emploi du temps fixe avec respect de *l'horaire global des disciplines* et de *l'horaire global de l'ECJS* sur l'année scolaire ;

⇒ souplesse par l'organisation de carrefours d'interventions : les enseignants de français et de biotechnologie peuvent soit se partager les 17 h (2^{nde}) ou les 13,5 h (Terminale) de l'ECJS, soit décider d'intervenir en co-disciplinarité, en co-animation dans l'horaire attribué par la D.O.S. (0,5 h hebdomadaire)

Remarque : *l'horaire dédoublé permet d'attribuer au V.S. de chaque intervenant les 0,5 h.*

Cet exemple est

1/ transférable pour toutes les grilles où les horaires dédoublés de 2 disciplines et de l'ECJS atteignent un minimum de 2 h élèves par semaine.

2/ adaptable avec un effectif inférieur à 25 élèves sur les heures classes entières.

BASE de départ :

Groupe 1 :

Groupe 2 :

Français / PPCP 2,5 h	ECJS 0,5 h	Microbiologie 1 h
--------------------------	---------------	----------------------

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE DE L'EMPLOI DU TEMPS :

SECONDE PROFESSIONNELLE : exemple pour groupe 1 (idem groupe 2)

1 semaine (présentation ECJS)	Français/PPCP 2 h	ECJS 1 h	Microbiologie 1 h
4 semaines	Français/PPCP 2 h	ECJS 2 h	
4 semaines	Français 1 h	ECJS 2 h	Microbiologie 1 h
4 semaines	Français / PPCP 2 h	Microbiologie 2 h	
21 semaines	Français / PPCP 3 h		Microbiologie 1 h

TERMINALE BEP : exemple groupe 1 (idem groupe 2)

1 semaine	Français/PPCP 1,5 h	ECJS 1,5 h	microbiologie 1 h
3 semaines	Français / PPCP 2 h	ECJS 2 h	
3 semaines	Français 1 h	ECJS 2 h	Microbiologie 1 h
3 semaines	Français / PPCP 2 h	Microbiologie 2 h	
17 semaines	Français / PPCP 3 h		Microbiologie 1 h

Soit un volume horaire respecté :

SECONDE PROFESSIONNELLE				TERMINALE BEP			
Nombre semaines	Nombre H français	Nombre H microbiologie	Nombre H ECJS	Nombre semaines	Nombre H français	Nombre H microbiologie	Nombre H ECJS
1	2 h x 1	1 h x 1	1 h x 1	1	1,5 h x 1	1 h x 1	1,5 h x 1
4	2 h x 4	0 h x 4	2 h x 4	3	2 h x 3	0 h x 3	2 h x 3
4	1 h x 4	1 h x 4	2 h x 4	3	1 h x 3	1 h x 3	2 h x 3
4	2 h x 4	2 h x 4	0 h x 4	3	2 h x 3	2 h x 3	0 h x 3
21	3 h x 21	1 h x 21	0 h x 21	17	3 h x 17	1 h x 17	0 h x 17
/34	85 h	34 h	17 h	/27	67,5 h	27 h	13,5 h

La répartition des semaines ci-dessus entre les plages français/PPCP / microbiologie / ECJS est fonction des projets et de leurs horaires, du choix des professeurs concernés.

Exemple : deux thèmes conduisent à répartir deux blocs de 5 et 4 semaines (2^{nde}) ou 4 et 3 semaines (Terminales) sur l'année scolaire.

Fiche 4

Cycle de baccalauréat professionnel

GRILLE HORAIRE DE REFERENCE N° 3 :

SECTEUR DES SERVICES (commerce, comptabilité, transport, logistique, secrétariat)

- ◆ DEUX INTERVENANTS : professeur d'histoire-géographie et professeur d'enseignement professionnel.
- ◆ l'effectif n'a pas d'incidence puisqu'il n'y a pas de dédoublement en Bac Pro pour l'ECJS.
- ◆ horaire hebdomadaire histoire-géographie = 2 h (élèves)
- ◆ horaire hebdomadaire enseignement professionnel = 13,5 h (élèves)
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS : 0,5 h (élèves)
- ◆ nombre annuel de semaines en 1^{ère} Bac Pro : 28, soit 14 h d'ECJS
Terminale Bac Pro : 26, soit 13 h d'ECJS

Une *association* histoire-géographie – ECJS – enseignement professionnel (1,5 h/13,5 h) représente un ensemble de 4 h élèves.

Ce volume horaire doit être placée dans l'emploi du temps pour permettre, *sous la forme d'une plage de 2 h*, l'enseignement de l'ECJS.

L'exemple (cf. page suivante) montre une

- ⇒ souplesse dans un emploi du temps fixe avec respect de *l'horaire global des disciplines et de l'horaire global ECJS* sur l'année scolaire ;
- ⇒ souplesse par l'organisation de carrefours d'interventions : les enseignants d'histoire-géographie et d'enseignement professionnel peuvent soit se partager le temps d'intervention (14 h ou 13 h) en ECJS, soit décider d'intervenir en co-disciplinarité, en co-animation dans l'horaire attribué par la D.O.S. (0,5 h hebdomadaire).

Remarque : Il serait préférable de gérer le temps professeur en mettant en parallèle deux sections qui permettront de retrouver pour chaque professeur concerné les 0,5 h attribué au V.S. (préféré au ¼ h professeur sur une seule classe).

Cet exemple est :

1/ transférable pour toutes les grilles horaires de référence DE Bac Pro

2 /adaptable entre toutes les disciplines pour lesquelles l'horaire d'enseignement est au moins de 1 h élèves par semaine.

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE D'EMPLOI DU TEMPS EN 1^{ERE} BAC PRO :

BASE sur 4 h	HISTOIRE-GEOGRAPHIE 2 h	ECJS 0,5 h	Enseign. Profes. 1,5 h
7 SEMAINES	HIST-GEO. 1 h	ECJS 2 h	E. P. 1 h
14 SEMAINES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE 2,5 h		E. P. 1,5 h
7 SEMAINES	HISTOIRE-GEOGRAPHIE 2 h		E. P. 2 h

SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines	Nombre d'heures d'histoire-géogr.	Nombre d'heures d'enseignant prof.	Nombre d'heures d'ECJS
7	1 h x 7	1 h x 7	2 h x 7
14	2,5 h x 14	1,5 h x 14	0 h x 14
7	2 h x 7	2 h x 7	0 h x 7
/28	56 h	42 h	14 h

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE D'EMPLOI DU TEMPS EN TERMINALE BAC PRO :

1 SEMAINE	HIST. -GEO. 1,5 h	ECJS 1 h	G 1 ou G 2 Ens. Pro 1,5 h
6 SEMAINES	HIST.-GEO. 1 h	ECJS 2 h	G1 E.P. 1 h G 2
17 SEMAINES	HISTOIRE -GEOGRAPHIE 2,5 h		G 1 E.P. 1,5 h G 2
2 SEMAINES	HIST.-GEO. 1 h	G 1 Enseignement professionnel 3 h	G 2

SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines	Nombre d'heures d'histoire-géogr.	Nombre d'heures d'enseignant prof.	Nombre d'heures d'ECJS
1	1,5 h x 1	1,5 h x 1	1 h x 1
6	1 h x 6	1 h x 6	2 h x 6
17	2,5 h x 17	1,5 h x 17	0 h x 17
2	1 h x 2	3 h x 2	0 h x 2
/26	52 h	39 h	13 h

La répartition des semaines ci-dessus est fonction des projets et de leurs horaires, du choix des professeurs concernés.

Exemple : deux périodes d'ECJS hebdomadaire, l'une de quatre semaines consécutives, l'autre de trois semaines consécutives, l'une au premier trimestre, l'autre en fin de second trimestre, sur deux thèmes, sont envisageables.

Tout autre choix de répartition sur l'année scolaire qui se justifie pédagogiquement est acceptable.

III. Exemples de propositions avec intervention d'un seul professeur

en fonction des Principes retenus (page 4) :

**ASSOCIER les 0,5h HEBDOMADAIRES de l'ECJS
avec l'HORAIRE HEBDOMADAIRE d'une DISCIPLINE**

ORGANISATION QUI DOIT RESTER EXCEPTIONNELLE

Fiche 5

CYCLE C.A.P.

GRILLE HORAIRE DE REFERENCE « PROJET » -ANNEXE 1 : EXEMPLE EN 1^{ère} ANNEE

- ◆ UN INTERVENANT : le professeur de Vie Sociale et Professionnelle (V.S.P.)
- ◆ Effectif 24 élèves. L'effectif conduit au dédoublement puisque dans le cycle C.A.P., en V.S.P., à partir de 19 élèves la dotation horaire professeur est doublée.
- ◆ horaire hebdomadaire V.S.P.= 1 h élèves
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS = 0,5 h élèves
- ◆ nombre annuel de semaines : 30

Une *association* V.S.P.– ECJS représente 1,5 h élèves (3 h professeur).

Ce volume doit être placée dans l'emploi du temps sous la forme d'une plage de 1,5 h qui sera identifiée « V.S.P/ECJS ».

L'exemple montre une souplesse avec un emploi du temps fixe dans le respect de l'*horaire global de la discipline* et l'*horaire global ECJS* sur l'année scolaire.

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE DE L'EMPLOI DU TEMPS :

Lundi 13h30-15 h :

<u>G1</u> :VSP / ECJS = 1,5 h

Lundi 15h-16h30

<u>G2</u> :VSP / ECJS = 1,5 h

- Possibilité de pratiquer l'ECJS *par plage de 1,5 h* le lundi entre 13 h 30 et 15 h (G1) et de 15 h à 16 h 30 (G2) dans le cadre de l'emploi du temps fixe entre la V.S.P. et l'ECJS.

10 SEMAINES :

ECJS 1,5 h

20 SEMAINES :

V.S.P. 1,5 h

SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines	Nombre d'heures de V.S.P.	Nombre d'heures d'ECJS
10	0 h x 10	1,5 h x 10
20	1,5 h x 20	0h x20
/30	30 h	15 h

Le professeur pourra répartir les plages de 1,5 h entre la V.S.P. et l'ECJS en fonction de ses choix pédagogiques sur l'année scolaire.

Il pourrait ainsi y avoir pour l'ECJS deux périodes l'une de 5 semaines pour un premier thème au premier trimestre, l'autre de 5 semaines pour un second thème au 2^e ou au 3^e trimestre.

Cet exemple est :

1/ transférable pour toutes les grilles horaires de référence de C.A.P.

2/ adaptable avec un effectif inférieur à 19 élèves puisque l'horaire V.S.P. est alors d'une heure classe entière : reprendre le principe précédent ;

3/ adaptable avec toutes les disciplines dont l'horaire d'enseignement est au moins de 1 h élèves.

Fiche 6

CYCLE BEP

GRILLE HORAIRE DE REFERENCE N°1 : EXEMPLE D'UNE 2^{NDE} PROFESSIONNELLE MSMA

- ◆ UN INTERVENANT : le professeur de Vie Sociale et Professionnelle (V.S.P.)
- ◆ Effectif inférieur à 25 élèves. L'effectif ne conduit pas au dédoublement possible dans le cycle B.E.P. en enseignement général.
- ◆ horaire hebdomadaire V.S.P.= 1 h élèves
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS = 0,5 h élèves
- ◆ nombre annuel de semaines : 33

Une *association* V.S.P.– ECJS représente 1,5 h élèves (1,5 h professeur).

Ce volume doit être placée dans l'emploi du temps sous la forme d'une plage de 1,5 h qui sera identifiée « V.S.P./ ECJS ».

L'exemple montre une souplesse avec un emploi du temps fixe dans le respect de l'*horaire global de la discipline* et l'*horaire global ECJS* sur l'année scolaire

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE DE L'EMPLOI DU TEMPS :

Lundi 13h30-15h :

VSP / ECJS
1,5 h 0,5H

- Possibilité de pratiquer l'ECJS *par plage de 1,5 h* le lundi entre 13 h 30 et 15 h dans le cadre de l'emploi du temps fixe entre la V.S.P. et l'ECJS.

11 SEMAINES :

ECJS
1,5 h

22 SEMAINES :

V.S.P.
1,5 h

SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines	Nombre d'heures de V.S.P.	Nombre d'heures d'ECJS
11	0 h x 11	1,5 h x 11
22	1,5 h x 22	0 h x 22
/33	33 h	16,5 h

Le professeur pourra répartir les plages de 1,5 h entre la V.S.P. et l'ECJS en fonction de ses choix pédagogiques sur l'année scolaire.

Il pourrait ainsi y avoir pour l'ECJS deux périodes l'une sur 6 semaines pour un premier thème au premier trimestre, l'autre de 5 semaines pour un second thème au 2^e ou au 3^e trimestre.

Cet exemple est :

- 1/ transférable pour toutes les grilles horaires de référence de BEP**
- 2/ adaptable avec un effectif supérieur à 24 élèves puisque l'horaire V.S.P. et l'horaire ECJS sont doublés : reprendre le principe précédent pour chaque groupe ;**
- 3/ adaptable avec toutes les disciplines dont l'horaire d'enseignement est au moins de 1 h élèves.**

Fiche 7

CYCLE BEP

7

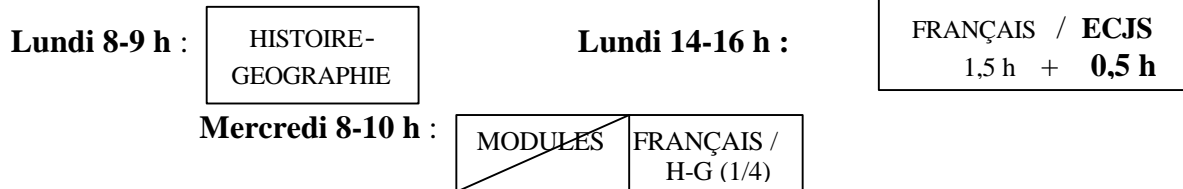
GRILLE HORAIRE DE REFERENCE N°1 : EXEMPLE de 2^{NDE} PROFESSIONNELLE MSMA

- ◆ UN INTERVENANT : le professeur de lettres-histoire-géographie
- ◆ Effectif inférieur à 25 élèves. L'effectif ne conduit pas au dédoublement possible dans le cycle B.E.P. en enseignement général, sauf pour l'enseignement dans le cadre des modules.
- ◆ bloc horaire hebdomadaire français (dont module) – histoire-géographie = 4 h élèves
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS = 0,5 h élèves
- ◆ nombre annuel de semaines : 33

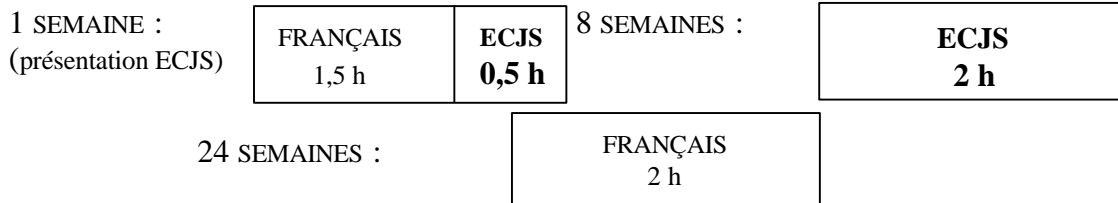
Une *association* français – histoire-géographie – ECJS représente 4,5 h élèves (5 h professeur).
 Au moins une partie de ce volume doit être placée dans l'emploi du temps sous la forme d'une plage de 2 h qui sera identifiée « Français / ECJS ».

L'exemple montre une souplesse avec un emploi du temps fixe dans le respect de l'*horaire global de la discipline et l'horaire global ECJS* sur l'année scolaire

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE DE L'EMPLOI DU TEMPS :



- Possibilité de pratiquer l'ECJS *par plage de 2 h* le lundi entre 14 h et 16 h dans le cadre de l'emploi du temps fixe entre le français et l'ECJS.



SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines	Nombre d'heures de français	Nombre d'heures d'ECJS
1	1,5 h x 1	0,5 h x 1
8	0 h x 8	2 h x 8
24	2 h x 24	0h x 24
/33	49,5 h	16,5 h

Le professeur pourra répartir les plages de 2 h entre le français et l'ECJS en fonction de ses choix pédagogiques sur l'année scolaire.

Il pourrait ainsi y avoir pour l'ECJS deux périodes l'une sur 5 semaines pour un premier thème au premier trimestre, l'autre de 4 semaines pour un second thème au 2^e ou au 3^e trimestre.

Cet exemple est :

- 1/ transférable pour toutes les grilles horaires de référence de BEP
- 2/ adaptable avec un effectif supérieur à 24 élèves ; l'horaire de français, en partie, et l'horaire ECJS sont doublés : reprendre le principe précédent pour chaque groupe ;
- 3/ adaptable avec toutes les disciplines dont l'horaire d'enseignement est au moins de 1,5 h élèves.

Fiche 8

CYCLE BEP

GRILLE HORAIRE DE REFERENCE N°7 :

2^{NDE} PROFESSIONNELLE et TERMINALE BEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES

- ◆ UN INTERVENANT : le professeur de biotechnologies
- ◆ Classe de 32 élèves : l'effectif conduit à un dédoublement dans le cadre de l'ECJS.
- ◆ horaire hebdomadaire élèves en Biotechnologies par groupes :
Travaux pratiques 1 h + VSP(dont modules ou PPCP) 1h par plage de 2 h
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS = 0,5 h élèves
- ◆ nombre annuel de semaines : 34 en 2^{nde} , 27 en Terminale

Une *association* de la plage travaux pratiques (TP) de biotechnologie et de la VSP avec l'ECJS représente 2,5 h. A l'emploi du temps cette plage apparaîtra sous la forme indiquée ci-dessous dans la BASE. La proposition vise à éviter par des plages de 2 h en ECJS, un résidu de 0,5 h inexploitable en TP ou VSP.

L'exemple montre une souplesse avec un emploi du temps fixe sur l'année scolaire dans le respect de *l'horaire global de la discipline* et de *l'horaire global ECJS*.

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE DE L'EMPLOI DU TEMPS :

BASE :

<u>Gr 1</u> :TP / VSP(module ou PPCP) / ECJS
1 h + 1 h + 0,5 h

<u>Gr 2</u> : TP / VSP(module ou PPCP) / ECJS
1 h + 1 h + 0,5 h

2^{nde} professionnelle : exemple Gr 1 (groupe 1) idem groupe 2

2 semaines (la première et la dernière)

TP ou VSP(mod./PPCP) (1 sem.) 1,5 h (1 sem.)	ECJS 1 h
---	---------------------------

10 semaines

TP ou VSP (5 s) 1 h (5 s)	ECJS 1,5 h
------------------------------	----------------------

11 semaines

TP 1,5 h	VSP 1 h
-------------	------------

11 semaines

TP 1 h	VSP 1,5 h
-----------	--------------

SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines	Nombre d'heures de T.P. par groupe	Nombre d'heures de VSP par groupe	Nombre d'heures d'ECJS
2	1,5 h x 1	1,5 h x 1	1 h x 2
10	1 h x 5	1 h x 5	1,5 h x 10
11	1,5 h x 11	1 h x 11	0 h x 11
11	1 h x 11	1,5 h x 11	0 h x 11
/34	34 h	34 h	17 h

Terminale BEP : exemple groupe (Gr) 1 idem groupe 2

La proposition est faite à partir de la même BASE (voir page précédente). Deux possibilités sont présentées pour éviter les résidus de 0,5 h qui sont inexploitable en TP ou en VSP.

❶

9 semaines	TP ou VSP (5 s) 1 h (4 s)	ECJS 1,5 h
------------	------------------------------	-----------------------------

18 semaines	TP ou VSP (8s) 1,5 h (10s)	TP ou VSP (10 s) 1 h (8 s)
-------------	-------------------------------	-------------------------------

OU

❷

1 semaine	TP 1,5 h	ECJS 1 h
-----------	-------------	---------------------------

5 semaines	ECJS 2,5 h	
------------	-----------------------------	--

21 semaines	TP ou VSP (9 s) 1 h (12 s)	TP ou VSP (12 s) 1 h (9 s)
-------------	-------------------------------	-------------------------------

SOIT un volume horaire respecté :

Nombre de semaines		Nombre d'heures de T.P. par groupe		Nombre d'heures de VSP par groupe		Nombre d'heures d'ECJS	
❶	❷	❶	❷	❶	❷	❶	❷
9	1	1 h x 5	1,5 h x 1	1 h x 4	0 h x 1	1,5 h x 9	1h x 1
18	5	1,5 h x 8	0 h x 5	1 h x 8	0 h x 5	0 h x 18	2,5 h x 5
	21	1 h x 10	1,5 h x 9	1,5 x 10	1 h x 9		0 h x 21
			1 h x 12		1,5 h x 12		
27	27	27 h	27 h	27 h	27 h	13,5 h	13,5 h

Le professeur pourra répartir les plages entre TP/VSP et l'ECJS en fonction de ses choix pédagogiques sur l'année scolaire.

Il pourrait ainsi prévoir deux périodes s'il travaille sur deux thèmes.

Fiche 9

CYCLE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

GRILLE DE REFERENCE N° 1 :

EIE, ENERGETIQUE, INDUSTRIES GRAPHIQUES , PRODUCTIQUE, MATERIAUX SOUPLES ...

- ◆ UN INTERVENANT : le professeur de lettres
- ◆ Classes de 24 élèves ou 30 élèves. Aucun dédoublement prévu pour l'ECJS dans ce cycle.
- ◆ horaire hebdomadaire français (y compris PPCP) : 3 h élèves – 3,5 h professeur (PPCP dédoublé quelque soit l'effectif)
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS : 0,5 h élèves
- ◆ nombre annuel de semaines : 28 en 1^{ère}, 26 en Terminale

Une *association* de l'ECJS à l'horaire hebdomadaire de français (classe entière) représente :

- pour un effectif de 24 :

$$3 \text{ h} + 0.5 \text{ h} = 3,5 \text{ h élèves} \quad (3,5 \text{ h} + 0.5 \text{ h} = 4 \text{ h professeur -PPCP dédoublé})$$

- pour un effectif de 30 :

$$3 \text{ h} + 0.5 \text{ h} = 3,5 \text{ h élèves} \quad (4,5 \text{ h} + 0.5 \text{ h} = 5 \text{ h professeur} -1 \text{ h de français} + \text{PPCP dédoublés})$$

L'exemple montre une souplesse avec un emploi du temps fixe dans *le respect de l'horaire global de la discipline et l'horaire global de l'ECJS* sur l'année scolaire.

Extrait d'une construction possible d'emploi du temps :

Lundi 14-16h

FRANÇAIS / ECJS 1.5 h + 0.5 h

Jeudi 10-12h :

PPCP FRANÇAIS	
------------------	--

- possibilité d'enseigner l'ECJS *par plage de 2 h* le lundi de 14 à 16 h dans le cadre de l'emploi du temps fixe entre le français et l'ECJS.

en 1^{ère} : 7 semaines :

ECJS 2 h

21 semaines :

Français 2 h

En Terminale:

1 semaine :

FRANÇAIS 1 h	ECJS 1 h
-----------------	-------------

6 semaines

ECJS 2h

19 semaines

Français 2 h

Un volume horaire respecté : (*Terminale en italique*)

Nombre de semaines		Nombre d'heures de français		Nombre d'heures d'ECJS	
1ère	Term	1ère	Term	1ère	Term
	<i>1</i>		<i>1h x 1</i>		<i>1 h x 1</i>
7	<i>6</i>	0 h x 7	<i>0h x 6</i>	2 h x 7	<i>2 h x 6</i>
21	<i>19</i>	2 h x 21	<i>2h x 19</i>	0 h x 21	<i>0 h x 19</i>
/28	<i>/26</i>	42 h	<i>39h</i>	14 h	13 h

Le professeur pourra répartir les plages de 2 h entre le français et l'ECJS en fonction de ses choix pédagogiques sur l'année scolaire.

Ces exemples sont :

1/ transférables pour toutes les grilles horaires de référence de Bac Pro

2/ adaptables avec toutes les disciplines dont l'horaire d'enseignement est au moins de 1,5 h élèves.

Fiche 10

CYCLE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL

TOUTES GRILLES DE REFERENCE:

- ◆ UN SEUL INTERVENANT : le professeur d'histoire et de géographie :
- ◆ classe de 24 ou 30 élèves. Aucun dédoublement prévu pour l'ECJS ou l'histoire-géographie dans ce cycle.
- . ◆ horaire hebdomadaire histoire-géographie : 2 h élèves / 2 h professeur
- ◆ horaire hebdomadaire ECJS : 0,5 h élèves et professeur
- ◆ nombre de semaines : de 28 à 24 selon les grilles

Une association de l'ECJS à l'horaire d'histoire et de géographie représente : 2,5 h

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE D'EMPLOI DU TEMPS SUR 28 SEMAINES :

Mercredi 8h30-11h :

ECJS / HISTOIRE - GEOGRAPHIE 2,5 h

Cela doit être identifié ainsi sur l'emploi du temps pour que les élèves et les professeurs sachent qu'il y a un enseignement d'ECJS.

- possibilité de faire ECJS *par plage de 1,5 h* ou *2,5 h* le mercredi de 8 h 30 à 11 h dans la limite du volume horaire annuel fixé, c'est à dire 14 h pour l'exemple retenu (28 semaines).
- reste de l'année le mercredi de 8 h 30 à 11 h adaptation de l'horaire d'histoire-géographie.

SOIT un volume horaire respecté, quelque soit le choix effectué :

Nombre de semaines		Nombre d'heures d'histoire-géographie		Nombre d'heures d'ECJS	
Plage 1,5 h	Plage 2,5 h	Plage 1,5 h	Plage 2,5 h	Plage 1,5 h	Plage 2,5 h
1	1	2 h x 1	1 h x 1	0,5 h x 1	1,5h x 1
9	5	1 h x 9	0 h x 5	1,5 h x 9	2,5h x 5
18	22	2,5 h x 18	2,5 x 22	0 h x 18	0 h x 22
/28		56		= 14 h	

L'exemple montre une

⇒ souplesse dans un emploi du temps avec respect de *l'horaire global de la discipline et de l'horaire global ECJS* sur l'année scolaire.

Ces exemples sont :

- 1/ transférables quelle que soit la grille et le niveau de Bac Pro ;
- 2/ adaptables à toutes les disciplines pour lesquelles l'horaire d'enseignement est au moins de 1,5h élèves par semaine.

IV. Autres PISTES

FICHE 11

EXEMPLE D'ORGANISATION DE L'EMPLOI DU TEMPS POUR PERMETTRE UNE CO-DISCIPLINARITE

(D'APRES UN EXEMPLE EN 2^{NDE} DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ)

♦ PLUSIEURS INTERVENANTS : Professeurs de lettres-histoire, de V.S.P. et de Documentation.

L'association français-histoire-géographie – ECJS – V.S.P. – documentation est envisagée sur 8 semaines et reproductibles tout au long de l'année.

L'exemple montre une

⇒ souplesse dans un emploi du temps fixe permettant de regrouper l'horaire ECJS en deux heures mensuelles;

⇒ une possibilité de dégager du temps de recherche pour les élèves (parallèlement une éventualité de concertation pour les enseignants utilisable en ECJS ou en module).

EXTRAIT D'UNE CONSTRUCTION POSSIBLE D'UN EMPLOI DU TEMPS SUR UNE MATINEE DE LA SEMAINE :

Semaine 1		Semaine 2		Semaine 3		Semaine 4	
Français		ECJS		Français		Français	
Français		ECJS		Français		Français	
CDI	Concertation	Français		CDI	Concertation	Français	
V.S.P.		V.S.P.		V.S.P.		V.S.P.	

Semaine 5		Semaine 6		Semaine 7		Semaine 8	
Français		Français		Français		Français	
Français		Français		Français		Français	
CDI	Concertation	ECJS		CDI	Concertation	V.S.P.	
V.S.P.		ECJS		V.S.P.		V.S.P.	

Avantages :

- souplesse dans un cadre fixe ;
- possibilité de plages de 2 h ;
- respect des horaires annuels ;
- possibilité de temps de recherche supplémentaire au C.D.I.
- possibilité de concertation avec création d'un carrefour.

Inconvénients :

- le choix de plages mensuelles n'est peut-être pas la plus pertinente pour un travail sur un thème : l'intervalle entre chaque séance est longue pour les élèves ;
- choix qui est difficilement transférable en Bac. Pro. à cause des périodes de formation en entreprise (idem pour les sections de BEP qui ont des périodes de stages hors mois de juin) ;
- le carrefour de concertation pose le problème de la place du professeur documentaliste : soit il assure la recherche au CDI, soit il participe à la concertation.

Fiche 12

AUTRES POSSIBILITES

1. EXEMPLE D'UNE EXPERIENCE TENTEE DANS UN ETABLISSEMENT DE L 'ACADEMIE

- ◆ 6 classes de B.E.P. et de 1^{ère} de baccalauréat professionnel ;
- ◆ PLUSIEURS INTERVENANTS : le professeur de V.S.P. et deux professeurs de Communication/ Economie / Droit ;
- ◆ BEP : 5 semaines de PFE = 31 semaines ;
- ◆ Bac. Pro. 8 à 10 semaines de PFE = 28 à 26 semaines
- ◆ ECJS : 7 semaines avec des plages de 1,5 h soit 10,5 h élèves /15,5 h en BEP,
- ◆ Organisation : barrettes de 3 classes le lundi et de trois autres classes le jeudi.

Les professeurs interviennent par deux. Le professeur de V.S.P. fait « fonction » de pivot. Un professeur a les élèves en enseignement disciplinaire ; l'autre n'a pas la classe en dehors de l'ECJS.

Les moyens sont fournis par

- la dotation horaire : 0,5 h hebdomadaire ECJS x le nombre de semaines x nombre de classes ;
- des moyens internes (zone sensible).

Avantages :

- co-disciplinarité, co-animation assurées ;
- plusieurs classes en parallèle.

Inconvénients :

- cher en moyens
- les élèves n'ont pas leur nombre d'heures (du quart au tiers de l'horaire réglementaire n'est pas assuré).

2. ORGANISER L'ECJS EN ENSEIGNEMENT SEMESTRIEL :

Possibilité avec une autre discipline de jouer sur l'année scolaire par une répartition semestrielle.

Cela conduit au second semestre à libérer les élèves.

Exemple : en 1^{ère} baccalauréat professionnel production :

Français : 2,5 h (hors PPCP) + ECJS : 0,5 h = 3 h

1^{er} semestre : 1 h français + 2 h consécutives en alternance quinzaine français/ECJS

2^e semestre : 1 h français + 2 h français toutes les semaines.

====oo0oo====